



POLYTECH[®]
PARIS-SACLAY

Le Quitus Citoyen

Valorisez vos
actions citoyennes

2020-2021

Le Quitus Citoyen, c'est quoi ?	4
Cas de dispense du Quitus Citoyen.....	5
Liste des activités donnant lieu à des Points	6
Cas particulier du cycle PeiP	7
Représentation de l'école dans les salons, forums et lycées.....	8
Participation à l'organisation des évènements de l'école	9
Participation aux concours internationaux ou nationaux.....	9
Participation aux associations de l'école et de l'Université	10
Autres : mobilité, contrat de travail etc.....	10
Tutorat : International ou Scientifique	11
Cas particuliers proposés à l'équipe de Direction.....	11

Le Quitus Citoyen, c'est quoi ?

Le Quitus Citoyen a pour objectif d'inciter et de récompenser les élèves qui consacrent du temps aux autres. Il concerne tous les élèves en cycle ingénieur*. Comme pour le TOEIC ou la mobilité internationale, vous ne pourrez pas être diplômé(e) si vous n'avez pas respecté cette condition, en plus de la validation des UEs.

Liste** des activités donnant lieu à des points :

- Représentation de l'école dans les salons, les forums, les lycées
- Participation aux Journées Portes Ouvertes
- Représentation des délégué(e)s de classe et des élus aux conseils de l'école
- Participation aux concours avec rayonnement de l'école
- Participation aux associations de l'école et de Paris-Saclay
- Tutorat scientifique entre élèves

*Les PeiP continueront de bénéficier des « Points PoPS » et de la majoration sur leur moyenne.

**Liste non exhaustive

INFORMATIONS



Les points sont cumulables d'une année sur l'autre. L'objectif pour les étudiants et les apprentis est l'obtention de 15 points sur le cycle ingénieur et de 10 points à acquérir sur les 2 ans pour les stagiaires de la FC ou les élèves arrivant directement en 4^{ème} année dans le cycle.



Ce Quitus sera minoré de 5 points pour l'ensemble des élèves présents en cycle ingénieur en 2019-2020.

Pour les élèves qui partent un an (soit deux semestres) en mobilité internationale ou réseau, ou qui suivent un double diplôme en partenariat avec l'école, le total de points à acquérir sera minoré de 5 points.

Pour les élèves ayant acquis plus de 45 points, un Label Citoyen.

Cas de dispense du Quitus Citoyen

Pour pouvoir bénéficier de la dispense, les élèves doivent exercer certaines activités ou avoir certains engagements limitativement énumérés ici :

- Une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ; Il est à noter que le champ des activités bénévoles au sein d'une association pris en compte ne se limite pas aux activités menées dans des associations étudiantes internes aux établissements d'enseignement, mais qu'il englobe également celles menées dans des associations externes à l'établissement.*
- Les activités d'élus étudiants dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires sont également concernées par les dispositifs de validation dès lors que l'organisation étudiante qu'ils représentent a le statut d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901.
- Une activité professionnelle (hors apprentissage et formation continue) : la validation concerne également les étudiants exerçant une activité professionnelle. La notion d'activité professionnelle s'entend au sens large. Elle concerne toutes les modalités d'emploi des étudiants : étudiant salarié, travailleur indépendant, étudiant entrepreneur, etc.
- Une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense.*
- Un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure.*
- Un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national.*
- Un engagement de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national.*
- Une activité de sportif de haut niveau reconnu par le ministère des sports.
- Une activité d'artiste de haut niveau reconnu par l'université.

* Après obtention du certificat engagement étudiant par l'université : <https://portail.u-psud.fr/vie-etudiante/Pages/engagement.aspx>

Liste des activités donnant lieu à des Points*

Représentation de l'école dans les salons, les forums, les lycées	
Une demi-journée sur un salon	5 points/activité
Une demi-journée sur un forum	
Une demi-journée de présentation dans un lycée (ou dans votre ancien lycée)	
Participation à l'organisation des événements de l'école	
Une demi-journée lors des Journées Portes Ouvertes de l'école Comprend la préparation la veille et le rangement le jour J	5 points
Une demi-journée lors du forum international, forum entreprises Comprend la préparation la veille et le rangement le jour J	5 points
Une journée pour l'organisation de la journée du parrain	10 points
Une demi-journée lors du concours GEIPI	5 points
Une demi-journée lors d'un événement exceptionnel	5 points
Organisation de conférences métiers (pour les FC), visites d'entreprises	10 points/conférence ou visite
Participation à des événements phares de l'école (Forum Entreprise, WEC, Semaine de parrainage) <ul style="list-style-type: none"> Président Staff de ces événements Le président de l'événement doit remettre une liste nominative du STAFF à l'adresse : cellule-vie-etudiante.polytech@u-psud.fr	20 points max 10 points max
Mandat électif	
Représentations des délégué(e)s de classe	5 pts par an
Participation au rayonnement de l'école	
Participation aux concours avec rayonnement de l'école Concours nationaux ou internationaux lors de projets si des résultats notables sont obtenus à un concours, à des tournois interpolytech en cas d'organisation et/ou de résultats (podium)	10 pts max
Participation aux associations de l'école ou de l'Université	
Membre du bureau du BDE	20 pts max
Responsable de club	15 pts max
Tutorat scientifique entre élèves	
Tutorat international des étudiants étrangers arrivant à Polytech (tutorat demandé par l'école pour aider certains élèves)	10 pts max
Tutorat scientifique entre élèves (tutorat demandé par l'école pour accompagner certains élèves)	15 pts max
Tutorat de lycéens en situation de handicap (Projet Phratris)	15 pts max

* Cette liste est non exhaustive et d'autres actions, non listées ici, peuvent faire l'objet de l'attribution de points si le conseil de direction qui est saisi d'une demande les valide préalablement en cours d'année.

Cas particulier du cycle PeiP

Pendant le cycle préparatoire, Polytech Paris-Sud encourage les engagements des élèves à travers l'attribution de bonus appelés « Points PoPS ».

La note de l'année peut être augmentée d'un bonus accordé au vu de l'investissement de l'élève dans la vie associative, la vie de l'école et plus généralement de l'université. Le conseil de direction du 7 mai 2012 a fixé le plafond de ce bonus à 0.5 points sur la moyenne de l'année. Ce bonus est obtenu en cumulant jusqu'à 10 points de bonus (appelés Points PoPS) associés à des événements et actions dans/pour l'école.

CYCLE PEIP : Liste non-exhaustive des actions donnant lieu à des « Points PoPs »	
Participation à l'enquête Electra en S1, S3 et S4	2 points
Représentation de l'école dans les salons	2 points
Représentation de l'école dans les forums	2 points
Représentation de l'école dans les lycées	4 points
Participation aux Journées Portes Ouvertes	2 points
Participation à l'organisation de la journée du parrain	2 points
Représentation dans les conseils	2 points
Participation aux concours avec rayonnement de l'école Concours nationaux ou internationaux lors de projets si des résultats notables sont obtenus à un concours, à des tournois interpolytech en cas d'organisation et/ou de résultats	6 points max
Tutorat scientifique entre élèves	6 points max
Participation aux associations (évaluée par les responsables des associations) L'obtention de ce bonus est conditionnée à la remise d'une fiche de projet et d'un bilan écrit de l'action menée. Les listes d'attribution de points PoPS s'établissent en tenant compte du nombre d'heures moyen par semaine ou par l'estimation globale de l'implication de chacun dans la force de proposition, l'engagement, le volontariat et le sérieux dans la gestion des tâches. Le président de chaque association doit remettre une liste d'attribution de points PoPS au président du BDE. Le BDE valide alors globalement l'implication de chaque association et définit une liste d'attribution de points PoPS des membres du bureau (président, vice-président, trésorier,...). In fine cette liste est finalisée par le président du BDE et les directeurs adjoints et validée en conseil de direction.	10 points max

* Cette liste est non exhaustive et d'autres actions, non listées ici, peuvent faire l'objet de l'attribution de points si le conseil de direction qui est saisi d'une demande les valide en cours d'année.

Représentation de l'école dans les salons, forums et lycées

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

Le service communication vous sollicite pour représenter Polytech sur les différents événements (forums Lycée-IUT, salons).

Rappel : les déplacements sont uniquement autorisés lorsque le forum a été préalablement enregistré auprès du service communication. N'oubliez pas de vérifier vos disponibilités en fonction de **vos planning de formation qui est prioritaire.**

Si vous souhaitez participer à un forum, une journée portes ouvertes ou un salon, au titre de Polytech Paris-Saclay que ce soit à l'initiative de l'école ou de l'élève, nous vous rappelons la procédure à suivre :

1. Informer le service Communication ET Vie Étudiante du forum au **moins 15 jours à l'avance.**
2. Établir un ordre de Mission auprès du service Missions (pour les salons).
3. Récupérer un sac avec toute la documentation nécessaire pour le jour J à l'accueil de Polytech (pour les forums Lycées et présentation de l'école)
4. A votre retour à l'école, déposer le justificatif de présence (fourni dans le sac de documentation) **à l'accueil** pour bénéficier des points PoPS ou Quitus, et les justificatifs de déplacement pour le remboursement sont à remettre à Mme Steiner du service mission.

Dans le cas contraire, l'administration se réserve le droit de vous refuser votre déplacement.
En cas de désistement, n'oubliez pas d'en informer le service communication ET la vie étudiante le plus rapidement possible.

FRAIS DE TRANSPORT

- Si le service communication propose une mission pour représenter l'école, l'élève bénéficie d'un remboursement pour les frais de transports.
- Si l'élève se propose de représenter l'école hors Ile de France, les frais de transports ne sont pas remboursés par l'école.
- Pour une journée de forum ou un salon, l'élève bénéficie également d'un remboursement pour les frais de déjeuner. Dans certains cas, le repas est prévu par l'école.



CONTACT

Service communication :

Mme Marie Etave : communication.polytech@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat Vie Étudiante :

Mme Alexandra Stabe : vie-etudiante.polytech@universite-paris-saclay.fr

Service Missions :

Mme Carolina Steiner : missions.polytech@universite-paris-saclay.fr

Participation à l'organisation des événements de l'école

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

Les services administratifs de l'école vous sollicitent pour participer à l'organisation de certains événements.

Quelques exemples :

- Participation au forum international de l'école, forum entreprises, JPO
- Participation au colloque CTI
- Participation à la Remise des diplômes de l'école comme membre du staff

Si vous souhaitez participer à un événement de l'école, vous devez vous inscrire au préalable auprès du service administratif à l'initiative de la demande. N'oubliez pas de vérifier vos disponibilités en fonction de **vos planning de formation qui est prioritaire.**

L'attribution des points sera évaluée en fonction du temps consacré et de l'implication pour votre participation. Un justificatif de présence sera exigé.

CONTACT

Service communication :

Mme Marie Etave : communication.polytech@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat Vie Étudiante :

Mme Alexandra Stabe : vie-etudiante.polytech@universite-paris-saclay.fr



Participation aux concours internationaux ou nationaux

OBJECTIFS ET PRÉ-REQUIS

Les élèves en 4^{ème} et 5^{ème} années peuvent participer au rayonnement de l'école à travers des projets nationaux ou internationaux. Les équipes sont par essence mixtes entre les spécialités de l'école afin de partager les compétences. Le contenu et le calendrier de travail sont à définir en fonction du projet.

ÉVALUATION

Un rapport écrit est à remettre aux responsables de l'école. Les rendus demandés lors des challenges par les organismes sont également pris en compte pour l'évaluation.

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

Les inscriptions seront gérées par les coordinateurs pédagogiques des projets.

CONTACTS

Mme Marie-Christine Henriot et M. Michel Andrieux :

marie-christine.henriot@universite-paris-saclay.fr et michel.andrieux@universite-paris-saclay.fr

Participation aux associations de l'école et de l'Université

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE BDE ?

Les responsables du BDE, des associations ou des pôles pour les élèves ayant participé à leurs activités proposent l'attribution de points, en fonction de l'implication de chacun (nombre d'heures moyen par semaine ou l'estimation globale de l'implication de chacun dans la force de proposition, l'engagement, le volontariat et le sérieux dans la gestion des tâches).

Le président de chaque association ou de pôle doit remettre une liste d'attribution de points au président du BDE (Bureau des élèves). Le BDE valide alors globalement l'implication de chaque association et définit une liste d'attribution de points des membres du bureau (président, vice-président, trésorier, etc...). Cette dernière est amendée et validée par le service Vie Étudiante



CONTACT

BDE : bde.polytech@universite-paris-saclay.fr et clubs.polytech@universite-paris-saclay.fr

Autres : mobilité, contrat de travail etc...

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève effectue, pendant les années post-bac une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école. Pour les élèves qui partent un an (soit deux semestres) en mobilité internationale ou réseau, le total de points à acquérir sera minoré de 5 points.

CONTACT

Service Relations Internationales :
international.polytech@universite-paris-saclay.fr

Tutorat : International ou Scientifique

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE TUTORAT SCIENTIFIQUE ?

Les élèves en cycle ingénieur ont la possibilité d'effectuer des heures dans le cadre du tutorat scientifique entre élèves. Nous vous rappelons les différentes étapes pour effectuer du tutorat :

1. Analyse des besoins en tutorat : Les responsables d'années en collaboration avec les responsables de filières définissent des besoins en tutorat pour les élèves : matières, nombre d'élèves concernés, estimation des heures nécessaires. En fonction de ces besoins et de l'estimation du nombre de tuteurs en cycle ingénieur nécessaire, les responsables du cycle ingénieur feront un appel à candidatures par email aux potentiels candidats.

2. Sélection des candidatures : En accord avec les responsables du cycle ingénieur, les responsables d'années analyseront les candidatures reçues par rapport à la motivation, au sérieux, aux pré-requis exigés, etc. À ce stade, les tuteurs ont été choisis.

3. Mise en place du tutorat : Les tuteurs sont mis en relation avec les élèves tutorés par les responsables d'années qui feront un suivi régulièrement du déroulement en fonction du compte-rendu ponctuel des tuteurs. Pour chaque matière, un étudiant-responsable a pour mission de coordonner leur propre groupe et de faire un résumé d'avancement environ une fois par mois aux responsables d'années.

4. Prise en compte du tutorat : Vous devez déclarer le tutorat auprès du service vie étudiante : vie-etudiante.polytech@universite-paris-saclay.fr

L'obtention des points se fera après vérification auprès du responsable enseignant.

CONTACTS

Responsable Cycle Ingénieur Filière Etudiant : M. Serge Carrez : serge.carrez@u-psud.fr

Responsable Cycle Ingénieur Filière Alternance : Mme Dima Rodriguez : dima.rodriguez@u-psud.fr

Responsable du PeiP : M. Emmanuel Seignez : emmanuel.seignez@u-psud.fr

Cas particuliers proposés à l'équipe de Direction

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

Des projets spécifiques peuvent faire l'objet de l'attribution de points si l'équipe de Direction qui est informée d'une demande les valide en cours d'année.

Dans le cadre du projet, il faudra envoyer votre demande avec les éléments suivants :

- Une description suffisamment détaillée des missions
- Le volume d'heures consacré de la participation

Une étude du dossier sera évaluée par l'équipe de Direction pour l'attribution des points.

CONTACTS

Vous devez transmettre ces demandes par mail : edd.polytech@universite-paris-saclay.fr et à Mme Alexandra Stabe : vie-etudiante.polytech@universite-paris-saclay.fr

